

1^{er} AGREMENT

*Ce document a été conçu pour vous accompagner dans la préparation de votre projet social et répondre aux attentes de la Caf de la Moselle.
Le cadre qui vous est proposé a pour objectif de guider votre analyse et de faciliter l'élaboration de votre projet.*

I - ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre du 1^{er} agrément AGC les éléments de contexte doivent permettre de comprendre la démarche qui a amené la structure à solliciter un agrément de centre social.

II - DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

2 étapes :

- *l'état des lieux : recueil de données et d'informations du territoire*
- *le diagnostic partagé : évaluation de la situation locale (croisement des données et analyse partagée) et présentation des problématiques argumentées.*

1/ Méthodologie de partage du diagnostic

- **Modalités de conduite du diagnostic**
Personnes ressources mobilisées à chaque étape à savoir : collecte de données, analyse de données, croisement et synthèse de données, débats sur les données, rédaction du diagnostic et diffusion du diagnostic partagé

2/ Etat des lieux

- **Connaissance du territoire**
*Situation du territoire au niveau local et situation du centre social concernant l'habitat, le cadre de vie et l'urbanisme, la structuration de la vie quotidienne (commerces, santé, loisirs, scolarité)
Tissu économique, structure de l'emploi et des métiers
Ressources territoriales institutions, politiques publiques, dispositifs acteurs sociaux locaux, acteurs agissant sur le territoire auprès d'une population ciblée*
- **Connaissance de la population**
*Démographie : pyramide des âges, sociologie des populations, populations spécifiques
Mutations culturelles récentes, vie sociale locale, mutations en cours et mutations prévues*

3/ Diagnostic partagé

- **Présentation synthétique du diagnostic partagé** à partir :
*Des constats, des forces et faiblesses,
Définition des problématiques du territoire*

III - PROJET DE CENTRE SOCIAL

Le projet élaboré soumis à l'agrément doit intégrer toutes les dimensions attendues dans la circulaire Cnaf de juin 2012 (voir Annexe 1)

1/ Problématiques de territoire retenues par le centre

Enoncer les problématiques retenues au titre de l'AGC

2/ Contenu du projet : axes, objectifs, actions

A partir de la problématique identifiée, définir l'axe retenu décliné en objectifs et actions

⇒ Joindre en annexe les fiches actions précisant notamment :

- **La nature des actions et du service prévu**
Offres de service, d'activités créatrices de lien social, actions favorisant une dimension familiale, parentale, développement social local, actions intergénérationnelles, attention particulière aux familles et aux publics fragilisés et accompagnement proposé, actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire en raison des problématiques sociales
- **Le public visé**
- **Les indicateurs d'évaluation***
Impact sur les publics (modifications attendues en terme de comportement)

**Les indicateurs d'évaluation doivent permettre d'analyser l'impact du service rendu aux habitants et l'impact du partenariat afin de dresser le bilan global des axes agréés dans le projet de centre.*

Il s'agira d'identifier els changements que le centre social vise à induire sur son territoire et d'évaluer les actions menées pour remplir les deux missions attendues dans la circulaire :

Un lieu de proximité à vocation globale familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;

Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets

Problèmes et/ou besoins identifiés	Axe 1	Objectifs		Actions	Public ciblé	Résultats attendus	
<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 60px; margin: auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto;"></div>	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> ↗ → ↘ </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	
		<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto;"></div>	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> ↗ → ↘ </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>
		<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto;"></div>	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> ↗ → ↘ </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>
		<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto;"></div>	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> ↗ → ↘ </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: auto; height: 20px;"></div>

3/ Points complémentaires à développer, notamment :

- **Organisation de la fonction d'accueil** et d'écoute des habitants, des familles et des groupes informels ou des associations

- **Modalités de participation des habitants** au fonctionnement du CS (hors CA) AGC, notamment :
Prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles,

Niveaux d'engagement attendu :
Présence, consommation de services ou d'activités
Implication dans une instance d'information et de consultation
Contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif
Collaboration « permanente » et la prise de responsabilité
Contribution au processus de décision

Organisation et/ou plan d'actions visant à développer la participation :
Règlement intérieur, participation des habitants inscrite dans celui-ci ...
Organisation d'actions d'accompagnement pour les habitants pour faciliter leur implication
Modalités de recrutement des bénévoles...
- **Fonctionnement des instances**
Gouvernance : composition du CA, comité d'usagers, autres modalités de participation des usagers à la gestion de la structure
Concertation : développement et évaluation : commissions, groupe d'expressions, autres
- **Nature de l'aide proposée aux associations et groupes d'habitants :**
Mise à disposition de locaux de logistique de personnel
Information conseil orientation, soutien aux bénévoles
Mobilisation de financements
Mise en place de formation pour bénévoles et habitants
- **Impact du partenariat**
Organisation de la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire ^{et/ou} sur leurs axes d'intervention prioritaires
Nature des partenariats, formalisation et mobilisation des ressources sur le projet
Identification et nature de la participation des partenaires : partenariat politique, financier, logistique, pédagogique, d'action, technique...
Actions envisagées avec des partenaires et nature de leur engagement (Identification par thématiques ou par publics)
Soutien de partenaires, habitants ^{et/ou} associations suite à sollicitation ou montage de projet : montage du projet, partenaires associés, porteur du projet, autre
Participation à des instances partenariales
- **Composition et fonction de l'équipe et notamment pilotage de la structure**
Fonction des différents membres de l'équipe (organigramme)
Fonction des intervenants dans les actions (si non précisée sur les fiches actions)
Organisation et management : forme (réunions, échanges informels, échanges organisés) rythme, ordre du jour, compte-rendu, programmation d'actions de formation ...
- **Moyens logistiques**
Répartition des locaux (lieux d'activités)
Modalités de mises en œuvre pour le respect des règles de sécurité pour l'accueil du public
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
Gestion des locaux- Mises à disposition de salles pour des habitants, des associations
- **Communication**
Sur le projet : moyens utilisés, fréquence, nombre de personnes ciblées, nombre de personnes touchées
Sur les actions : moyens utilisés, fréquence, nombre de personnes ciblées, nombre de personnes touchées
- **Moyens financiers**
Analyse des moyens financiers au regard de la réalisation du projet

Extrait de la circulaire Cnaf de juin 2012 relative à l'Animation de la vie sociale

Les missions générales

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Les cinq missions complémentaires aux missions générales :

- ⇒ Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations;
- ⇒ Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
- ⇒ Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- ⇒ Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

L'agrément du projet social des centres sociaux est de la responsabilité du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales. Pour agréer un projet social, la Caf mobilise un socle de critères :

1. le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
2. la formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
3. la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
4. la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
5. la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
6. l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
7. l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
8. pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur.

Caf de Moselle : Pour un premier agrément de centre social, si les conditions le permettent, il sera agréé un **projet de préfiguration pour une période d'une année** afin d'accompagner une montée en charge progressive.

Le premier véritable projet social devrait être agréé pour une période de deux années ; si les conditions le permettent, les autres projets sociaux seront ensuite agréés pour les durées habituelles de quatre années.